

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

FONTE DES SEMIS PYTHIACEES

Le risque est faible sur les plantations qui ont « repris ». Il peut augmenter sur les dernières plantations par manque d'ensoleillement qui limite le réchauffement sous les abris temporaires. Le risque dépend aussi de la « thermicité » de l'abri temporaire.

INSECTES DU SOL

Le risque reste faible à fort en fonction des parcelles et de la vitesse de reprise du plant.

STADES PHENOLOGIQUES

Créneau	Stades
Chenilles précoces	De floraison mâle à 6-7 feuilles.
Chenilles semi précoces	De 7-8 feuilles à 3-4 feuilles.
Bâches	Plantations.

ÉTAT DES CULTURES

L'état des cultures est globalement satisfaisant cette semaine.

Des hétérogénéités de reprises sont observées d'une parcelle à l'autre ou à l'intérieur d'une même parcelle.

Les orages des 15 et 16 avril ont pu endommager quelques cultures sur les zones concernées (vent fort et grêle).

① **Mesures prophylactiques** : Afin de favoriser la bonne mise en place du système racinaire, il faut soigner la plantation : les mottes doivent être humides, correctement enterrées, le joint à la plantation doit être fait par une irrigation. Toutes ces opérations permettent aux racines de se développer plus vite hors de la motte. Il est important d'observer la reprise des plants, surtout quand ils sont protégés par des abris temporaires.

Il est aussi important d'observer la reprise des plants avant la mise en place de toutes les fertilisations.

• Insectes du sol

Trois cas d'attaques de taupins sont signalées sur le réseau de surveillance. Les dégâts sont ponctuels.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 – 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Évaluation du risque : Le risque est faible à moyen en fonction de la vitesse de reprise des plants.

i Mesures prophylactiques : Pour limiter le risque taupin, il est préférable d'éviter les précédents maïs ou prairies. Il est souhaitable de planter lorsque les conditions de reprise sont favorables à une installation rapide du système racinaire.

• Fonte des semis - Pythiacées

Un cas de pythium signalé sur les parcelles du réseau de surveillance. Il faut être vigilant sur les dernières plantations, surtout sous les abris peu thermiques : perforés « lateral » non thermique ou bâches agrotextiles.

Évaluation du risque :

- Le risque est nul, sur les plantations où le système racinaire est développé.
- Le risque croît sur les dernières plantations surtout si l'ensoleillement est limité.

• Didymella

Deux cas de didymella ont été observés et identifiés par le LDA33 sur des plants greffés. Peu de plants étaient concernés. Des nécroses sur la tige, d'aspect plus ou moins huileuses, sont observées (cf photo ci-dessous - CA82)



i Mesures prophylactiques : L'observation à la plantation doit être soignée vis à vis de ce bio-agresseur. Si des plants « douteux » sont observés, il est préférable de les écarter et de ne pas les planter. Une analyse est souvent nécessaire pour confirmer le pathogène. D'autres bio-agresseurs peuvent donner des symptômes similaires.

• Autres bio-agresseurs

Des pucerons sont signalés sous une chenille, dans une pépinière, ainsi que la présence de mouches de semis sous un tunnel 5 m.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière **melon** de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et élaboré sur la base des observations réalisées par le CEFEL, de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et des techniciens du Groupe Technique Melon Sud Ouest.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.